

BEEKSE BERGEN SAFARI RESORT

RÈGLEMENT DU SAFARI RESORT BEEKSE BERGEN

Article 1. Application

1.1. Le fait de pénétrer sur le site du Safari Resort Beekse Bergen et/ou d'utiliser les installations et services exploités par le Safari Resort Beekse Bergen entraîne l'acceptation du présent règlement et implique de respecter scrupuleusement toutes les consignes données par les employés du Safari Resort Beekse Bergen. Le règlement rattaché au « Safari Resort Beekse Bergen » et au « parc » concerne également les services de restauration et d'hébergement, le terrain en plein air, la piscine couverte, les aires de jeu couvertes, les aires de stationnement, le garage à vélo et les installations aquatiques.

1.2. Dans tous les cas et/ou situations non prévus par ce règlement, le Safari Resort Beekse Bergen se réserve le droit d'établir des règles complémentaires orales et/ou écrites auxquelles les visiteurs devront se conformer.

Article 2. Accès et séjour

2.1. L'accès au parc est interdit aux personnes sans titre d'accès valable au parc et/ou qui ne se sont pas préalablement inscrites auprès du service d'accueil, exception faite des visiteurs ne passant pas la nuit sur place. Les visiteurs à la journée doivent quitter le terrain avant 22 h 30.

2.2. La présentation d'une pièce d'identité peut être requise de tous les visiteurs sur simple demande. Si vous n'êtes pas encore en possession de l'Attractions Pass, disponible pour toutes les personnes à partir de trois ans, vous devez vous présenter au service d'accueil. L'Attractions Pass vous permet de bénéficier d'un accès gratuit et illimité aux parcs d'attraction de Libéma ainsi qu'à la piscine couverte durant toute la durée de votre séjour.

2.3. Toutes les personnes séjournant dans votre hébergement doivent être enregistrées lors de la réservation. Si vous souhaitez héberger une personne lors de votre séjour, vous devez enregistrer votre invité(e) au service d'accueil et payer à l'avance le tarif spécial « personnes supplémentaires » ainsi que les taxes locales s'appliquant à toute personne séjournant dans le parc.

2.4. Le Safari Resort Beekse Bergen se réserve le droit de modifier l'organisation et les horaires d'ouverture des installations et/ou des hébergements du Safari Resort Beekse Bergen. Le Safari Resort Beekse Bergen se réserve le droit d'effectuer si nécessaire des travaux d'entretien dans les hébergements et/ou les autres installations du site durant le séjour sans aucune obligation d'indemnisation.

2.5. Il est interdit de nager ou de pratiquer tout autre sport/loisir aquatique dans les plans d'eau aménagés dans le parc. Il est également interdit d'entrer dans une savane et/ou dans un enclos pour animaux sauf sur les indications spécifiques des employés du Safari Resort Beekse Bergen.

2.6. Le Safari Resort Beekse Bergen a le droit de fermer une (ou certaines) partie(s) du parc sans être tenu à une quelconque indemnisation de ses visiteurs.

3. Sécurité et responsabilité

3.1. Vous entreprenez la visite du Safari Resort Beekse Bergen à vos propres risques. Nos hôtes doivent se comporter de façon civilisée et ne doivent en aucun cas constituer une source de nuisances pour les autres visiteurs. Tout visiteur doit pour cela au minimum respecter les dispositions et les règles de conduite de RECRON (l'association néerlandaise des professionnels de loisirs). Tout acte délictueux fera l'objet d'une plainte auprès de la police.

3.2. Le Safari Resort Beekse Bergen a le droit de refuser l'accès aux hôtes et/ou visiteurs à la journée dont nous estimons qu'ils troublent ou sont susceptibles de troubler l'ordre, la tranquillité et/ou la sécurité à l'intérieur du parc, et ce sans être tenu à une quelconque indemnisation. Les personnes ne quittant pas leur hébergement en location à l'heure préalablement fixée s'exposent à une expulsion du Safari Resort Beekse Bergen à leurs propres risques et à leurs frais.

3.3. L'hôte est tenu pour responsable du comportement, des dégâts matériels et/ou blessures causés par lui et par les personnes l'accompagnant, lui rendant visite dans la journée et/ou séjournant temporairement dans son hébergement, à des personnes et/ou des biens de notre parc et/ou de tiers.

Les visiteurs à la journée et/ou les hôtes affichant un comportement inacceptable à l'égard du (personnel du) parc et/ou qui endommagent les infrastructures du Safari Resort Beekse Bergen en sont tenus pour responsables et devront réparer le préjudice subi.

3.4. Au sein du Safari Resort Beekse Bergen, il est interdit :

- a. de pénétrer dans les attractions et installations lorsqu'elles ne sont pas ouvertes au public ;
- b. d'être en possession d'armes ou d'objets dangereux (laissé à l'appréciation de la direction du Safari Resort Beekse Bergen). La direction du Safari Resort Beekse Bergen se réserve le droit de saisir ces objets et de faire appel à la police ;
- c. de faire usage, de détenir et/ou de faire commerce de produits stupéfiants. La direction du Safari Resort Beekse Bergen se réserve le droit de saisir ces substances et de faire appel à la police.

- d. d'allumer des pétards ou des feux d'artifice ;
- e. de faire des barbecues, des fondues et des raclettes ;
- f. de pêcher à l'intérieur du parc.

3.5. La baignade n'est autorisée que dans la piscine couverte. Les enfants de moins de 10 ans sont autorisés à accéder à la piscine couverte et à s'y baigner uniquement à condition d'être surveillés et accompagnés par un adulte (âgé d'au moins 18 ans et en possession d'un brevet de natation). Les enfants n'ayant pas de brevet de natation valable doivent porter un équipement de flottaison et être sous la surveillance constante d'un adulte (âgé d'au moins 18 ans et en possession d'un brevet de natation). Des consignes (de sécurité) sont affichées dans l'enceinte de la piscine et près de diverses attractions. Ces consignes doivent être scrupuleusement respectées.

3.6. Dans le parc, vous pourrez vous trouver à proximité des animaux. Nous tenons à souligner que les animaux peuvent avoir des comportements imprévisibles susceptibles d'entraîner des blessures ou des dommages matériels. En entrant dans le parc, vous acceptez ces risques. Il est par ailleurs strictement interdit de nourrir les animaux.

3.7. Le Safari Resort Beekse Bergen décline toute responsabilité en cas de blessures corporelles et/ou vols (y compris vols au niveau des coffres-forts ou des casiers vestiaires de la piscine), pertes, disparitions ou dommages matériels de quelque nature que ce soit subis pendant ou suite à un séjour au Safari Resort Beekse Bergen et/ou la location/l'usage de l'hébergement et/ou d'autres équipements, une visite du parc (tels que blessures ou dommages causés par les animaux présents dans le parc ou lors de l'utilisation des jeux et des attractions du parc ou bien en accédant à la piscine couverte), sauf s'ils sont la conséquence d'un acte délibéré ou d'une imprudence volontaire de la part (de la direction) du Safari Resort Beekse Bergen ou (d'un) de ses employés.

3.8. Le Safari Resort Beekse Bergen ne peut pas être tenu pour responsable d'éventuelles perturbations ou du mauvais fonctionnement des services fournis par des tiers.

3.9. Le Safari Resort Beekse Bergen décline toute responsabilité quant aux préjudices consécutifs, pertes d'exploitation et manque-à-gagner compris. Le Safari Resort Beekse Bergen ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de dommages pouvant être indemnisés dans le cadre d'une assurance voyage et/ou annulation ou de toute autre police d'assurance et/ou tout règlement. Dans le cas où le Safari Resort Beekse Bergen ne ferait pas valoir les limitations de responsabilité susmentionnées, sa responsabilité maximale est limitée au montant versé dans un tel cas au titre de l'assurance responsabilité, majoré du montant de la franchise.

Article 4. Enregistrements vidéo et/ou audio

4.1. Le Safari Resort Beekse Bergen peut faire (réaliser) des enregistrements vidéo et/ou audio de ses installations et des visiteurs se trouvant dans le parc ou à proximité. Le Safari Resort Beekse Bergen et les entreprises qui lui sont affiliées ont le droit d'utiliser et de publier ces enregistrements, par exemple à des fins promotionnelles. Naturellement, le Safari Resort Beekse Bergen et les entreprises qui lui sont affiliées prendront pour ce faire toutes les précautions d'usage. Le Safari Resort Beekse Bergen et les entreprises qui lui sont affiliées ne sont pas tenus d'indemniser les visiteurs apparaissant sur les vidéos en cas d'utilisation et de publication des enregistrements. Si vous ne souhaitez pas être filmé(e), veuillez éviter les lieux dans lesquels des professionnels filment des vidéos et/ou prennent des photos.

4.2. Il est interdit de prendre des photos, d'effectuer des enregistrements audio et/ou vidéo ou de réaliser toutes autres représentations picturales dans le parc à des fins commerciales, sauf avec l'accord écrit préalable du directeur général du Safari Resort Beekse Bergen.

5. Hébergements

5.1. Le nombre d'hôtes séjournant dans les hébergements ne doit en aucun cas dépasser celui indiqué dans la brochure ou sur le site web de l'hébergement en question.

5.2. Il est de l'entière responsabilité de nos hôtes (y compris, dans le cadre de cette disposition, les visiteurs à la journée et les visiteurs invités à séjourner dans l'hébergement) de veiller à ce que le séjour dans et aux alentours de l'hébergement loué ou ailleurs sur le site du Safari Resort Beekse Bergen se déroule sans aucun problème, ainsi que de veiller à un usage correct de l'hébergement, des appareils qui s'y trouvent et de son inventaire. Nos hôtes sont par ailleurs responsables des dommages occasionnés par la destruction et/ou la perte et/ou l'endommagement de l'inventaire et/ou de l'hébergement. Tout dommage doit être immédiatement signalé par l'hôte au service d'accueil du Safari Resort Beekse Bergen et indemnisé sur place, à moins que l'hôte puisse prouver que ce dommage n'est pas dû à une négligence de sa part ou de la part d'un des autres hôtes séjournant avec lui.

5.3. Les hébergements et les installations couvertes du Safari Resort Beekse Bergen sont des zones non-fumeurs ; il est strictement interdit de fumer dans ces lieux.

5.4. L'installation d'équipements de camping à côté de nos hébergements en location est strictement interdite.

5.5. Il est interdit de garer son véhicule à côté des hébergements en location. La circulation des voitures est limitée dans le parc. Vous pouvez garer temporairement votre voiture à côté de votre location lorsque vous arrivez et partez, afin de vous permettre de décharger et charger vos affaires. Le stationnement d'un véhicule à côté des hébergements est strictement réservé aux locations mises à disposition des personnes à mobilité réduite. Les voitures doivent être garées sur le parc de stationnement situé près de l'entrée principale ou sur le parking du parc. Le stationnement sur ou le long des routes est interdit. Les véhicules stationnant en dehors des emplacements prévus pour cela sont enlevés aux frais et aux risques du propriétaire du véhicule. Un service de fourrière automobile s'applique au sein du parc. Le Safari Resort Beekse Bergen ne peut être tenu pour responsable du vol et/ou des dommages causés aux voitures stationnées sur les places de parking du Safari Resort Beekse Bergen.

- 5.6. Les remorques, bateaux et autres ne peuvent pas être garés à côté des hébergements en location.
- 5.7. La barrière d'accès réagit aux numéros d'immatriculation. Elle reconnaît le numéro d'immatriculation saisi par l'hôte lors de la réservation du séjour ou communiqué au service d'accueil. En cas d'abus, de mauvaise conduite ou de problèmes de paiement, le service d'accueil peut bloquer le numéro d'immatriculation du véhicule.
- 5.8. Les voitures doivent être utilisées le moins possible les jours durant lesquels la circulation est autorisée. La vitesse maximale autorisée dans l'ensemble du parc est fixée à 20 km/h. La circulation des véhicules motorisés est interdite après 22 h 30 dans l'ensemble du parc.
- 5.9. Les motos et vélomoteurs sont uniquement autorisés dans le parc moteur éteint.
- 5.10. Sauf autorisation préalable accordée par l'administration du Safari Resort Beekse Bergen, la circulation des camions est interdite dans le parc.
- 5.11. L'utilisation d'équipements audio est autorisée de 7 h 30 à 22 h 30 à condition que cela ne cause aucune nuisance de l'avis du Safari Resort Beekse Bergen. Le calme doit être maintenu à l'intérieur du parc de 22 h 30 à 7 h 30 afin de ne pas déranger le sommeil des visiteurs et des animaux. Il est strictement interdit de placer des équipements audio à l'extérieur des locations et/ou de les faire fonctionner à un niveau sonore susceptible de déranger les autres utilisateurs du Safari Resort Beekse Bergen, ledit niveau étant laissé à l'appréciation de l'administration du Safari Resort Beekse Bergen. Si, en cas de nuisances constatées, vous ne respectez pas les consignes données par le personnel du parc, le Safari Resort Beekse Bergen se réserve le droit de vous expulser sur le champ ainsi que les autres hôtes responsables des nuisances, sans être dans l'obligation de rembourser tout ou partie du montant de votre location ni de vous indemniser de quelque manière que ce soit.
- 5.12. Les animaux de compagnie ne sont pas autorisés dans le parc.
- 5.13. Les hébergements en location et leur périphérie immédiate doivent être maintenus propres. Il est interdit d'abîmer les plantations (arbres, buissons, pelouses etc.).
- 5.14. Vous devez procéder au tri sélectif des déchets (emballages, papier, verre et ordures ménagères) et déposer les sacs-poubelle fermés dans les conteneurs mis à votre disposition à la déchetterie du parc. Vous pouvez déposer vos piles usagées au service d'accueil.
- Tout contrevenant se débarrassant d'ordures de façon illicite sera signalé à la police et l'hôte en question se verra interdire l'accès au parc. Les frais engagés pour l'enlèvement de ces ordures seront facturés au contrevenant.
- 5.15. Du fait des risques d'incendie, il est strictement interdit d'allumer des feux et de faire du barbecue.
- 5.16. Il est interdit de tendre des fils à l'extérieur entre les arbres et/ou les buissons (pour le séchage du linge par exemple).
- 5.17. Avant son départ, le locataire doit ranger toute la vaisselle propre au bon endroit dans les placards et tiroirs de la cuisine. Les lave-vaisselle doivent être vides et propres lorsque le locataire quitte l'hébergement.
- 5.18. Si l'hébergement en location n'est pas laissé dans un état correct, s'il est très sale et/ou si ses équipements ont été endommagés et/ou si sa périphérie directe/le terrain alentour ont été souillés ou endommagés, l'hôte devra immédiatement régler des frais de remise en état au Safari Resort Beekse Bergen.
- 5.19. L'hôte doit laisser l'hébergement dans un état correct (passer le balai, faire et ranger la vaisselle, nettoyer le réfrigérateur, déposer les sacs-poubelle dans les conteneurs prévus à cet effet).
- 5.20. Pour des raisons de sécurité et pour protéger l'intimité des hôtes, l'usage d'un drone est interdit dans le Safari Resort Beekse Bergen.

6. Réclamations et règles complémentaires

- 6.1. Si malgré tous les efforts du personnel du Safari Resort Beekse Bergen pour rendre votre séjour le plus agréable possible vous aviez une réclamation à formuler, vous pouvez joindre notre service d'accueil à la supérette pendant ses heures d'ouverture et par téléphone 24h/24. Nous nous engageons à régler le plus rapidement possible le contentieux et/ou à trouver une solution au problème porté à notre attention.
- 6.2. Au cas où les conditions de RECRON et/ou le présent règlement ne seraient pas suffisants, le Safari Resort Beekse Bergen se réserve le droit de fixer des règles supplémentaires que les hôtes doivent respecter. En cas de conflit entre les dispositions de RECRON et le présent règlement du parc, c'est le présent règlement qui prévaut.
- 6.3. Toute activité commerciale quelle qu'elle soit est strictement interdite dans le parc. Les affiches et autres supports promotionnels sont interdits.
- 6.4. Toute personne séjournant dans le parc se doit de respecter les Conditions générales ainsi que le règlement interne fixés par le Safari Resort Beekse Bergen. Vous pouvez demander le règlement interne du parc au service d'accueil à votre arrivée. Lorsque vous et/ou une des personnes qui vous accompagnent vous trouvez sur le site de l'un des autres parcs gérés par Libéma, les conditions générales du parc en question sont applicables. Ces conditions peuvent être obtenues gratuitement auprès du service d'accueil.
- 6.5. En cas de non-respect du règlement et/ou des consignes données par le personnel du parc, le Safari Resort Beekse Bergen se réserve le droit d'accéder à votre hébergement et/ou de vous expulser du parc, ainsi que les autres personnes vous accompagnant, sans être dans l'obligation de rembourser tout ou partie du montant de votre location ni de vous indemniser de quelque manière que ce soit.
- 6.6. Le Safari Resort Beekse Bergen ne peut être tenu pour responsable d'éventuelles fautes d'impression (coquilles). Le présent règlement se substitue à toutes les publications antérieures. La non-validité et/ou nullité d'une des dispositions spécifiques de ce règlement et/ou de ses parties n'affecte en rien la validité des autres dispositions (partielles) de ce règlement. Les amendements et ajouts apportés au contrat et/ou au règlement sont valables uniquement s'ils ont été consignés par écrit. La relation juridique entre les parties (et par là même le présent règlement) est exclusivement régie par le droit néerlandais.

6.7. Si le Safari Resort Beekse Bergen a des raisons sérieuses de croire qu'un hôte utilise l'un de ses hébergements de manière illégale et/ou que l'utilisation de cet hébergement constitue une infraction à l'ordre public et/ou moral, le Safari Resort Beekse Bergen est autorisé à lui interdire l'accès au parc et à l'hébergement.

6.8. Le Safari Resort Beekse Bergen peut invoquer un cas de force majeure si le contrat ne peut être exécuté dans son intégralité, partiellement ou temporairement pour des raisons indépendantes de la volonté du Safari Resort Beekse Bergen, y compris en cas de menaces de guerre, grèves (de personnel), blocus, incendies, pandémie, inondations et autres calamités ou événements.

6.9. Il relève de l'entière responsabilité de nos visiteurs d'être en possession des documents de voyage requis lors de leur séjour. Le Safari Resort Beekse Bergen ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des problèmes résultant du fait que vous ne disposez pas desdits documents.

Mesures complémentaires liées au coronavirus et applicables à tous ! Merci de votre compréhension !

- > Lavez-vous les mains aussi souvent que possible
- > à l'eau et au savon pendant 20 secondes, puis séchez-les bien.
- > Toussez et éternuez dans le creux de votre coude.
- > Utilisez des mouchoirs en papier à usage unique pour vous moucher, puis jetez-les après utilisation. Lavez-vous ensuite les mains.
- > N'échangez plus de poignées de main.
- > Respectez une distance de 1,5 mètre (2 longueurs de bras) par rapport aux autres personnes.
- > Le respect de cette distance de sécurité de 1,5 mètre permet de limiter le risque de contagion entre les personnes.
- > Évitez les lieux très fréquentés. Lorsque vous constatez que le respect de la distance de sécurité de 1,5 m va devenir compliqué, éloignez-vous.
- > En cas de symptômes, restez chez vous !